



Charte d'éthique d'AT Conseil

Les fondements :

Nous adhérons à l'ensemble des principes exprimés dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 et nous considérons notamment que « la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. »

Pour nous, chaque être humain est unique et sa valeur est inestimable. Nous croyons que l'être humain se déploie et s'accomplit en relation, une relation dans laquelle « je » et « tu » s'accueillent et se découvrent uniques et différents, et s'accomplissent dans un « nous » qui les rassemble, les prolonge et les dépasse. Nous croyons que ces relations produisent des cultures et donnent forme à des communautés et des sociétés dont l'humanité se mesure à leur capacité à harmoniser le service du bien commun et la prise en compte du bien individuel de leurs membres.

C'est pourquoi nous souhaitons contribuer par notre travail et selon nos moyens, à l'émergence d'un monde dans lequel le bien particulier des personnes et le bien commun des organisations, des communautés, et des sociétés s'articulent de la façon la plus harmonieuse possible, un monde dans lequel les personnes vivent ensemble dans le respect de leur unicité et se développent continuellement en s'appuyant sur le principe de l'équivalence comme principe d'organisation.

Les principes d'actions :

L'intégrité :

Notre action professionnelle au service de nos clients est portée par cette vision de l'être humain et des sociétés. Nous nous appliquons à agir loyalement en cohérence avec cette vision, dans le respect de nos engagements vis-à-vis du client. Cette intégrité implique que nous sachions reconnaître nos compétences, capacités et expertises ainsi que leurs limites pour apporter à nos clients une contribution utile.

Respect des lois et règlements :

Notre action professionnelle au service de nos clients s'accomplit dans le respect des lois et règlements qui organisent la vie en société dans les pays où nous sommes appelés à travailler.

Contractualisation :

Nos actions professionnelles de conseil ou de formation s'inscrivent dans le cadre d'un contrat qui explicite les objectifs, les modalités et les engagements réciproques des parties pour atteindre les objectifs recherchés. Cette contractualisation inclut les modalités financières de rémunération de la mission.

Confidentialité :

Notre action professionnelle au service de nos clients nous donne accès à des informations qui les concernent. Ces informations leur appartiennent. Nous nous engageons à une stricte confidentialité sur les informations de toute nature obtenues pendant la mission et sur tout rapport ou document que nous produisons pour le client pendant la mission, à moins que le client lui-même ne les rende

publics. Nous informons le client que nos conditions générales de vente prévoient que nous pouvons indiquer son nom parmi nos références -clients à moins qu'il ne s'y oppose.

Supervision et Intervision :

Notre action professionnelle au service de nos clients s'appuie sur notre appartenance à des réseaux de formateurs et consultants dont nous partageons les valeurs - notamment le Centre Français de Sociocratie et l'Association Française des Formateurs CNV (AFFCNV) - et au sein desquels nous pouvons bénéficier de supervision, d'intervision et de soutien dans nos pratiques.

Quelques présupposés qui orientent notre travail de conseil et de formation :

En cohérence avec les fondements de notre éthique et nos principes d'actions nous croyons que :

- Une organisation n'est rien sans les personnes qui la font vivre.
- Une organisation est plus que l'addition des personnes qui la font vivre.
- Une organisation et ses membres interagissent sans cesse.
- L'organisation est en bonne santé lorsque le bien commun de l'organisme et les biens particuliers des membres sont tout à la fois distingués et librement associés dans l'interdépendance.
- Organiser c'est créer (ou reconnaître) des liens et trancher (ou constater l'irréalité) d'autres liens en vue d'optimiser les échanges nécessaires à la mise en œuvre des objectifs communs.
- Les personnes sont a priori bien intentionnées mais la communication est un art dans lequel la bonne volonté est toujours nécessaire mais (presque) jamais suffisante.
- La finalité de l'organisation ce sont les buts à atteindre et les valeurs qui sous-tendent son action. Ce sont eux qui donnent le sens (signification et direction) dans lequel doivent s'articuler et s'orienter les contributions des membres.
- Des intentions claires et partagées, une organisation adaptée et des relations interpersonnelles de qualité sont les trois piliers indispensables à la bonne marche d'une organisation.

La bonne organisation c'est :

- Celle qui est conçue et choisie par ceux qu'elle concerne et met en lien.
- Celle qui facilite les relations et la communication entre les personnes, les services au sein de l'association, et avec les tiers à l'extérieur.
- Celle qui favorise l'autonomie et la responsabilité de tous les acteurs tout en permettant un contrôle d'exécution sécurisant pour tous.
- Celle qui facilite les collaborations et leur adaptation continue à la réalité quotidienne.
- Celle qui promeut la participation aux décisions de tous ceux que les décisions concernent et qui s'appuie sur une structuration hiérarchique simple et claire pour la mise en œuvre des décisions prises.
- Celle qui s'appuie sur les valeurs de l'organisme et les met en pratique.
- Celle qui s'appuie sur les talents de ses membres et s'attache à les développer.